

# Procès-verbal de l'assemblée constitutive villageoise de Gorgier-Chez-le-Bart

Date : 5 septembre 2018

Lieu : Grande salle Gorgier

Présences : selon liste de présences (20 personnes)

Ordre du jour

- 1) Bref rappel du contexte
- 2) Acceptation du document fondateur (statuts)
- 3) Nomination du comité
- 4) Propositions d'activité pour le village
- 5) Divers

Bref rappel du contexte

Lecture du point 2.10 de la convention de fusion et de l'article 2 du règlement de commune (existence et nature)

Rappel des rôles de l'assemblée et de son comité.

Buts et attentes des autorités, ressources.

Question : quels sont les moyens de communication entre le citoyen et le comité ?

D.Principi donne l'information qu'une entrevue avec la chancellerie de la Grande Béroche est planifiée afin de trouver une solution, il y a aussi des possibilités avec le site de l'ASB.

Acceptation du document fondateur (statuts)

Lecture des statuts

Remarque : quel est le nombre minimum pour valider une assemblée villageoise ?

Réponse : il est précisé dans les statuts qu'il faut une demande 10 citoyens pour convoquer une assemblée villageoise.

Bernard Schumacher intervient pour nous faire part de l'importance des assemblées villageoises

Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

Nomination du comité

Ont été élus avec applaudissements et remerciements

Sonja Brunner

Manuela Bachmann

Sylvain Roth

Michael Schmutz

Jean-Claude Michel

Daniel Principi

Vérificateurs des comptes

Colin Porret

Lucien Weber

Proposition d'activités pour le village

Il est fait un bref rappel de ce qui existe déjà dans la région et ce qui pourrait être envisagé sur la base d'exemples dans les autres villages.

Revendications :

Intervention concernant la sécurité, la circulation, la limitation de la vitesse dans la zone du collège de Gorgier.

Meilleure signalisation des routes et chemins spécialement du côté de la montagne.

Divers

Budget :

Est-il possible d'obtenir un budget de la commune pour un projet ?

Si celui-ci est bien préparé et d'un intérêt majeur, ça n'est pas exclu.

La séance est levée à 21h10

D.Principi invite l'assemblée pour une verrée malgré le manque de ressources !

Un sponsor a été trouvé.

Gorgier, le 5 septembre 2018

La rédactrice du procès-verbal

Christine Principi